



Succession entre demi freres et soeurs

Par **TOPINANBOURG**, le **09/08/2018** à **23:10**

Bonjour

Mes demi freres et soeurs ont vendu la voiture de notre pere et cloturé les comptes bancaires sans que je sois au courant.

Je précise que je suis le premier enfant naturel reconnu et mes demi freres et soeurs sont issu de son mariage.

Deux mois et demi apres le deces, pas de notaire de choisi pour la maison et aucune information ne m'est transmise.

Est ce normal car je n'ai pas les moyens de prendre 1 notaire.

Merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **10/08/2018** à **08:19**

Bonjour,

Le notaire prélèvera ses émoluments et ses frais sur la part d'héritage de chacun. Vous avez donc tout intérêt à prendre VOTRE notaire. De toute façon, le notaire est obligatoire pour toutes successions comportant au moins 1 bien immobilier.

Par **TOPINANBOURG**, le **11/08/2018** à **18:18**

Je vous remercie pour la réponse

Par **clove**, le **17/08/2018** à **20:51**

bonjour

Mon père a eu 2 fils d'un premier mariage. Il s'est remarié avec ma maman et je suis née de cette union.

De son vivant maman a acheté un petit appartement à son nom à ELLE. A son décès papa a eu l'usufruit de cet achat. Il me dit qu'à son décès je devrais partager l'appartement avec mes frères. Est ce vrai ?joly

Par **Visiteur**, le **17/08/2018** à **23:44**

Bsr

Vous êtes le seul fils donc le seul héritier.

Si votre père détient l'usufruit, vous êtes certainement nu propriétaire.

Reprenez acte de succession de votre mère, tout doit y être précisé.